



ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2017

Propreté du massif forestier de Fontainebleau

Les Amis de la Forêt de Fontainebleau

- ° Constatent avec satisfaction que la motion adoptée lors de l'assemblée générale tenue en 2016 a reçu un large écho auprès des élus locaux, du public comme des medias ;
- ° Remercient les associations partenaires qui ont co-signé le Cahier noir diffusé en octobre 2016 de même que les médias locaux et nationaux qui ont relayé leur campagne de sensibilisation ;
- ° Notent la conclusion le 18 janvier 2017 d'une convention entre le Smitom-Lombric et l'ONF d'une convention visant à renforcer leur coopération en matière de lutte contre les déchets en forêt de Fontainebleau ;
- ° Estiment que cette convention constitue un premier pas dans la bonne direction mais qu'elle ne règlera pas à elle seule le problème de la propreté en forêt ;
- ° Souhaitent que la nouvelle communauté d'agglomération s'implique, y compris financièrement, dans les actions de propreté en faveur de la forêt et qu'elle soit chef de file en vue d'assurer la coordination des actions dans ce domaine ;
- ° Souhaitent que les actions de surveillance, de verbalisation et les poursuites des actes délictueux soient renforcées
- ° Rappelent leur demande qu'une convention de partenariat, réunissant tous les acteurs – région, département, communautés d'agglomérations, Smitom-Lombric, ONF, organisations professionnelles, associations -, soit signée dans le cadre de « Fontainebleau forêt d'exception » en vue de répartir les compétences et les charges relatives à la collecte et au traitement des détritux et gravats en forêt.